

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix décembre

le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, CALLEWAERT Christian, DALL'OGGIO Armelle, LASSALLE Michel, LEGRAND Estelle, DUBURQUE André, PECQUEUR Michel.

Etaient excusés : M.M SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : M.M MASCOT Régis, LENGRAND Martine.

Un scrutin a eu lieu, Mr PECQUEUR Michel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la réunion du 15 Octobre 2012 rédigé par Madame DALL'OGGIO Armelle, secrétaire de séance. Mr LASSALLE ne souhaite pas le signer.

1/ DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire rappelle que suite à la réunion précédente, des dépenses ont été engagées mais aussi des réajustements ont besoin d'être effectués pour cela une décision modificative doit être prise, à savoir :

- 231	: Immobilisations en cours	:	- 8 000.00
- 2183	: Matériel de bureau	:	- 1 000.00
- 2131	: Bâtiments publics	:	- 1 000.00
- 2152	: Installations de voirie	:	+ 6 400.00
- 2156	: Matériel et outillage d'incendie	:	+ 2 400.00
- 2157	: Matériel et outillage de voirie	:	+ 1 200.00
- 2158	: Autres installations, matériel et outillage technique	:	+ 495.00
- 2188	: Autres immobilisations corporelles	:	- 495.00
- 61522	: Bâtiments	:	- 3 000.00
- 61558	: Autres biens mobiliers	:	+ 2 000.00
- 622	: Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	:	+ 1 000.00
- 6419	: Remboursement sur rémunération	:	+ 2 500.00
- 6470	: Autres charges sociales	:	+ 500.00
- 6413	: Personnel non titulaire	:	+ 2 000.00

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

2/ EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE LIMONS – NOUVELLE TRANCHE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments du dossier de la demande de la briqueterie Lamour d'exploiter de nouveau une carrière de limons. Celle-ci est une extension au sud-est de la précédente carrière dont la remise en état a été constatée le 9 septembre 2011.

Le limon extrait est destiné à la fabrication de briques pleines dans la briqueterie de Waziers.

La durée de l'autorisation est divisée en 3 périodes quinquennales.

La surface d'autorisation est de 12 ha et d'extraction de 11 ha, exploitée en profondeur de 2 mètres.

Les camions emprunteront, pour leurs rotations, la route rattrapant le contournement de Cantin.

L'enquête publique a eu lieu du 30 Octobre au 30 Novembre 2012.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette nouvelle demande d'exploitation et de fixer une taxe sur l'argile extraite comme la première exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette nouvelle demande d'exploitation et de fixer une taxe sur l'argile extraite comme la première exploitation.

3/ SIDEN-SIAN : PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SIDEN SIAN AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CAMPHIN ET PHALEMPIN, D'EAU POTABLE D'AVELIN ET PONT A MARCO, DES EAUX POTABLES DE LA REGION DE MASNY ET D'EAU POTABLE D'ANICHE, AUBERCHICOURT ET MONCHECOURT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 6 juillet 2012, elle a reçu l'arrêté préfectoral portant sur l'extension du périmètre du SIDEN SIAN aux syndicats intercommunaux d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, d'eau potable d'Avelin et Pont à Marcq, des eaux potables de la région de Masny et d'eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt.

Elle indique que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce projet d'extension du SIDEN SIAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ce projet d'extension du SIDEN SIAN.

4/ AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE DOUAI (A L'EXCEPTION DE BREBIERES), DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE DOUAI NORD-OUEST ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE FLINES A GUESNAIN.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 6 juillet 2012, elle a reçu l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Douai (à l'exception de Brebières), du Syndicat intercommunal à vocations multiples de Douai nord-ouest et du Syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain.

Elle indique que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cet arrêté préfectoral.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cet arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cet arrêté préfectoral.

5/ EOLIENNES : ACCORD DE PRINCIPE SUR LE CHOIX DU DEVELOPPEUR

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 19 septembre 2011 a approuvé le principe de la création d'une zone de développement de l'éolien.

Par arrêté du 25 juillet 2012, le préfet de la région Nord-Pas de Calais a approuvé le « schéma régional éolien » annexé au schéma région du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas de Calais.

Ce schéma, dont l'élaboration a été co-pilotée par le préfet de Région et le Conseil Régional, identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. Il fixe également des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement du potentiel éolien en région, visant à la réalisation des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement à horizon 2020.

La commune de Roucourt apparaît comme favorable à la création de parc éolien dans le cadre du Schéma Régional.

Au terme d'une série de consultations avec différentes entreprises, le projet de la société W.P.D, présenté le 11 Octobre 2012 au Vice-Président de la C.A.D en charge de l'éolien, aux Maires et Adjointes des communes de Dechy, Roucourt et Cantin qui sont concernés, apparaît comme le plus avantageux.

Madame le Maire explique les retombées financières pour la commune ainsi que la procédure mise en place.

Monsieur LASSALLE indique que c'est la CAD qui porte le projet, Madame le Maire lui répond que c'est avant tout un projet porté par les trois communes à savoir : Roucourt, Dechy et Guesnain.

Pour l'instant les communes doivent donner un accord de principe.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de la société W.P.D et de l'encourager à engager les études, sans frais pour la commune, de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet : observation de terrain, études des règles d'urbanisme et du cadastre, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement, conduite de l'étude d'impact, élaboration du dossier de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de la société W.P.D et de l'encourager à engager les études, sans frais pour la commune, de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet : observation de terrain, études des règles d'urbanisme et du cadastre, consultation des services de

l'Etat, analyse des possibilités de raccordement, conduite de l'étude d'impact, élaboration du dossier de permis de construire.

Mme Legrand quitte la séance à 19 h 55 pour raisons personnelles.

6/ CAPACITE A ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE : DELEGATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en date du 17 Novembre 2012, un courrier du Tribunal Administratif de Lille lui communiquant une copie de la requête, numéro 1206183-5 enregistrée le 30 octobre 2012, présentée par Mme MONTASSINE Anaïs, qui souhaite vendre son terrain.

Madame le Maire explique que cette requête vise le remboursement des frais engagés pour la viabilisation de son terrain, sis rue Marcel Leriche. La commune avait dû avancer la part de Mme MONTASSINE pour que les voisins puissent construire et doit récupérer cette somme lors de la validation du permis de construire de l'intéressée ou de la vente du terrain.

Madame le Maire a rencontré Maître DRAGON pour une éventuelle prise en charge du dossier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée, de désigner comme avocat Maître DRAGON pour défendre la commune dans cette affaire et de prévoir les crédits au budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée, de désigner comme avocat Maître DRAGON pour défendre la commune dans cette affaire et de prévoir les crédits au budget.

DIVERS

. Distribution de Noël : Madame le Maire indique que la distribution des colis aux Aînés aura lieu le 15 Décembre à 11 heures et à 9 heures pour la remise des colis aux personnes ne pouvant se déplacer.

. Chemin vicinal : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Mr COISNE de la DDTM concernant le chemin vicinal de Roucourt à Guesnain. Compte tenu son mauvais état et pour éviter d'éventuelles poursuites contre la commune, il serait préférable d'interdire le chemin à tous les véhicules sauf engins agricoles, riverains et services.

Madame le Maire précise qu'elle a rendez-vous avec Monsieur le Maire de Guesnain afin qu'il puisse prendre la même décision.

. Comité de pilotage : Madame le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension du pôle enfance (école, restauration scolaire, salle d'évolution et médiathèque) selon une démarche de Haute Qualité Environnementale.

. Recensement de la population en 2013 : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2013, Mademoiselle GABET Paméla est nommée agent recenseur et Madame LECLERCQ Valérie coordonnateur.

. Logement communal : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant des impayés de loyers dû par l'occupant du logement communal situé au 81 rue G. Duburque, une procédure va être entamée afin de récupérer ces sommes.

. Madame le Maire fait part du décès de Monsieur DANQUIGNY qui été suivi par les services du CCAS.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.